



**Accord d'entreprise relatif à la poursuite des accords signés par CASINO RESTAURATION dans le cadre de l'UES reconnue entre CASINO RESTAURATION SAS, et les filiales Société en nom collectif en cour de création dans les cafétérias Casino**

**Narbonne le 7 mars 09**

Premier rencontre avec la direction des ressources Humaines pour le projet d'accord du transfert des accords Groupe CASINO, des accords Casino restauration, aux nouvelles entités nouvellement créées pour chaque cafétérias( SNC )

IL s'agit dans ce cadre précis du transfert du statut collectif des salariés au niveau de Chaque SNC nouvellement créée, ayant tiré les conséquences de la création de ces SNC sur le statut collectif des salariés et dans la poursuite des engagements pris par le président du CCE Casino RESTAURATION le 2/3 janvier 2009

Un accord doit organiser le transfert dans le cadre de CASINO RESTAURATION au futur SNC qui devront créer L UES afin d'acter par accord la continuité de la représentativité syndicale et des institutions représentatives du personnels.

Pourquoi un accord des accords préalablement signés sur

**II DOIT**

- Maintenir le statut collectif en vigueur
- Continuer à améliorer celui-ci
- Maintenir les accords du groupe (certains avec adaptations) et d'entreprise en vigueur

**II DOIT**

Être convenu qu'à partir de la date à laquelle la modification des structures juridiques de l'entreprise entrera en vigueur et que l'UES deviendra effective, suite à l'accord SUR L UES les accords collectifs continueront à produire leurs effets.

**II DOIT**

- Maintenir la convention collective, la convention collective des chaînes de cafétérias et assimilées et continuera à être la seule convention collective applicable à toutes les entreprises composant l'UES afin d'assurer l'unicité du statut collectif des salariés appartenant au personnel de ces SNC

**II DOIT**

Entériner la poursuite du dialogue social au niveau de la représentation nationale de l'UES et la SNC de tête

Prochaine négociation, le 13 mars, discussions et débats sur l'engagement de la direction de la création de l'UES

**Contact FO Casino RESTAURATION**

**Appel pour information supplémentaire**

Auréda BACHA 06-11- 8-58 DS [Cafirm@aol.com](mailto:Cafirm@aol.com) Adeline joseph 06-80-22-71-43 DS Site  
Ch BANCILHON 06.85/07/88/30 [arpagon2@wanadoo.fr](mailto:arpagon2@wanadoo.fr) Consuela Lanoue DS 06-64-20-22-41 [consuela1@aliceadsl.fr](mailto:consuela1@aliceadsl.fr)  
MYTRIAM VEY 06-77-11-93-21 DS <mailto:vmynr888@aol.com>  
Louisa DJENDELI 06-66-05-61-52 DS site Michaz Patrick 06-12Patrick.michaz19@aliceadsl.f

∟